



PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ENTRE

Le Maître d'Ouvrage, représenté par :
François DUROVRAY, Président du Conseil Départemental de l'Essonne,

D'une part,

ET

Le Syndicat des Travaux Publics 91 représenté par :
Olivier DELMER, Président,

La Fédération Régionale des travaux Publics Ile-de-France, représentée par :
José RAMOS, Président,

Le Syndicat Routes de France Ile-de- France, représenté par :
Rémi KUCHLY, Président,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1 – PREAMBULE

Les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé, en 2019, une Convention d'engagement Volontaire (CEV) définissant un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable tant au niveau de la conduite des politiques d'aménagement que de la gestion des infrastructures. Au regard des résultats positifs obtenus, les nouveaux enjeux auxquels notre société doit faire face appellent à un nouvel engagement collectif.

Ce nouveau pacte d'engagement porte une vision commune de l'avenir des infrastructures des mobilités à l'horizon 2030.

Le Département de l'Essonne a souhaité s'inscrire dans cette démarche exemplaire et a acté en 2023 la déclinaison locale du Pacte national d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité de l'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) avec le Syndicat des travaux Publics 91, la Fédération Régionale des Travaux Publics Ile-de-France et le Syndicat Routes de France Ile-de-France.

Aujourd'hui, la prise en compte des transitions (climatiques, écologiques, numériques, décarbonations) réinterroge les pratiques et les politiques publiques d'aménagement et de gestion des infrastructures.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble dans la concrétisation d'un engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires.

A cet égard les collectivités sont amenées à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre en tant que gestionnaires du réseau routier.

Les entreprises de Travaux Publics qui assurent la construction, l'aménagement, et l'entretien des infrastructures routières et des voiries urbaines sont prêtes à relever ce défi avec l'ensemble de leurs donneurs d'ordre.

Les avancées technologiques pourront faire encore évoluer les engagements du présent pacte.

2 – LES ENGAGEMENTS

Les signataires se sont engagés à mettre en œuvre les moyens nécessaires, chacun dans leur domaine, afin d'appliquer à l'échelle du Département de l'Essonne les objectifs fixés par le pacte national des acteurs des infrastructures de mobilité porté par l'IDRRIM.

Ces engagements se déclinent en 4 grands axes :

1. Pour des infrastructures essonniennes inscrites dans les transitions écologiques et climatiques :

- Libérer l'innovation dans les infrastructures ;
- Favoriser le recyclage des matériaux dans les enrobés ;
- Limiter le recours aux granulats de carrière ;
- Réduire la consommation énergétique liée à la fabrication et à l'entretien des routes ;
- Favoriser les techniques à l'émulsion ;

- Favoriser les continuités écologiques et la biodiversité ;
- Adapter les infrastructures au changement climatique.

2. Pour des infrastructures essonniennes inscrites dans la transition numérique :

- Développer des infrastructures génératrices de données ;
- Digitaliser les infrastructures et les métiers ;
- Utiliser les données véhicules.

3. Pour des infrastructures essonniennes conçues et gérées à l'écoute des citoyens :

- Favoriser les aménagements en faveur des mobilités douces ;
- Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs ;
- Améliorer les conditions d'acceptabilité des chantiers et infrastructures par les citoyens.

4. Pour des infrastructures essonniennes vectrices de l'attractivité du territoire :

- Contribuer à homogénéiser la qualité des routes essonniennes ;
- Contribuer à l'essor économique du territoire ;
- Faire des routes départementales une vitrine du territoire.

3 – LA MISE EN OEUVRE

➤ **Inscrire les infrastructures essonniennes dans les transitions écologiques et climatiques**

Le Département de l'Essonne, aux côtés des entreprises du secteur des TP, s'engage à valoriser des solutions techniques performantes afin de réduire l'empreinte environnementale de son réseau routier. Cet engagement s'appliquera aussi bien sur les infrastructures existantes que nouvelles.

Afin d'y parvenir plusieurs actions seront mises en place :

✓ **Libérer l'innovation dans les infrastructures** :

Cet engagement, qui vise à utiliser le Décret des marchés innovants, va permettre l'expérimentation de nouveaux process, matériaux ainsi que de nouvelles méthodologies.

Le Département ainsi que les entreprises s'engagent :

- A libérer l'innovation dans les infrastructures pour les produits et procédés nouveaux tout en favorisant les opérations liées à des démonstrateurs de solutions ;
- A expérimenter des matériaux et produits innovants dans les zones adaptées et particulièrement certaines sections accidentogènes ;

- A proposer systématiquement l'utilisation de variantes environnementales (retraitement/recyclage sur place) en tenant compte des délais d'études et de diagnostics ;
- A intégrer des critères environnementaux dans les marchés de travaux : engagement d'insérer ce critère représentant 30% sur appel d'offres avec variantes, hors accord cadre ;
- A les valoriser en utilisant un éco comparateur de type SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales) qui permettra de réduire les impacts environnementaux.

Indicateurs :

- * Nombre de marchés/chantiers innovants
- * Nombre de variantes retenues dans les marchés

✓ **Favoriser le recyclage des matériaux dans les enrobés :**

Le Département ainsi que les entreprises s'engagent :

- A utiliser des enrobés recyclés dont les objectifs sont signifiés dans la Feuille de Route de l'Economie Circulaire (FREC). Concernant le taux d'incorporation des agrégats d'enrobés : il est prévu 25% en 2025 et 30% en 2030 (avec au moins 20% en couches de roulement et 30% en couches de base) ;
- A valoriser les variantes intégrant les recyclés afin de réduire les émissions de CO2 et d'économiser les ressources naturelles. L'utilisation de l'outil de comptage développé par la profession dans le cadre de la FREC permettra à la collectivité de mesurer les matériaux recyclés entrants et sortants ainsi que les exutoires pour chaque chantier. Cela permet au Maître d'ouvrage d'avoir une vision et un suivi de l'ensemble de ces chantiers de façon simplifiée et d'évaluer l'atteinte des objectifs. L'outil de comptage actuel se présente sous format excel et est fourni clé en main avec un guide utilisateur.
- Concernant le recyclage des enrobés bitumineux : il est prévu en 2025 de réemployer ou valoriser à 100% des agrégats d'enrobés, pouvant être valorisés et qui auront été générés sur des opérations de déconstruction de chaussées ;
- A tester l'usage d'un éco-comparateur comme SEVE dans ses marchés afin d'évaluer le critère environnemental.

Indicateur :

- * Liste des marchés intégrant des éco-comparateurs ainsi que leurs objectifs
- * Nombre de marchés demandant l'utilisation d'un éco-comparateur pour valoriser une variante environnementale

✓ **Limiter le recours aux granulats de carrière :**

Le Département et les entreprises s'engagent :

- A éviter l'usage de granulats de carrière pour le rechargement des accotements ;
- A utiliser les éco-comparateurs et le critère "préservation de la ressource" ;

- A valoriser les matériaux issus d'autres filières : matériaux provenant de divers chantiers de la déconstruction déposés dans un centre de recyclage pour y être valorisés (concassage de béton, produits traités aux liants hydrauliques, déconstruction de chaussées/Mâchefer d'incinération des Ordures ménagères (MIOM)) ;
- A renseigner l'outil de comptage développé par la profession pour mesurer le recours aux matériaux recyclés sur les opérations du Conseil Départemental réalisées par les entreprises TP.

Indicateur :

* Bilan des matériaux utilisés

✓ **Réduire la consommation énergétique liée à la fabrication et à l'entretien des routes**

Les engagements du Département et des entreprises sont :

- Privilégier l'usage des enrobés tièdes en accord avec les préconisations de l'IDRRIM soit 80 % des enrobés à une température inférieure à 150° pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre ;
- Utiliser les éco-comparateurs ;
- Réduire les Gaz à Effet de Serre (GES) : une baisse à 20% en certifiant que l'Essonne sera alimentée que par des postes d'enrobés au Gaz Naturel en 2025.

Indicateur :

* Quantités d'enrobés tièdes utilisées

✓ **Favoriser les techniques à l'émulsion :**

Le Département souhaite, lorsque que techniquement cela sera possible, favoriser la prescription de matériaux à l'émulsion (Enrobés Coulés à Froid (ECF), Béton Bitumeux à l'Emulsion (BBE) et Enrobés Superficiels d'Usure (ESU))

Quant aux entreprises elles s'engagent à adapter leur parc matériel au développement de ce marché.

Indicateur :

* Surfaces réalisées avec ces procédés

✓ **Favoriser les continuités écologiques et la biodiversité :**

Le Département s'engage à :

- Poursuivre son engagement à réaliser des plantations le long des routes ;
- Elaborer un programme pluriannuel d'ouvrages rétablissant les continuités écologiques au droit des routes départementales ;
- Vérifier chaque année le réglage des machines d'injection de saumure afin de réduire la pollution au sel lors du service hivernal.

L'engagement des professionnels de TP se définit ainsi :

- Préserver la biodiversité des milieux naturels en généralisant les actions de protection de l'environnement (ressource en eau, brumisateurs pour les poussières) de la faune (crapaudière) et flore ; en alertant les différentes parties prenantes lors des opérations de construction d'aménagement et d'entretien ; en favorisant la mise en valeur des paysages et des territoires naturels, ruraux, périurbains et urbains ; en réduisant les nuisances sonores pour les riverains.

Indicateurs :

- * Linéaire de plantations
- * Nombre d'ouvrages de rétablissement écologique réalisé
- * Rapport de constat de contrôle du dosage des matériels de salage

✓ **Adapter les infrastructures au changement climatique :**

- Afin de préserver la ressource en eau et de se prémunir des conséquences des événements pluvieux exceptionnels croissants, le Département s'engage à requalifier l'assainissement routier longitudinal ainsi que ses bassins.

Indicateurs :

- * Linéaire d'assainissement longitudinal entretenu et mis en conformité
- * Nombre de bassins diagnostiqués
- * Nombre de bassins rénovés

➤ **Inscrire les infrastructures essonniennes dans la transition numérique**

✓ **Développer des infrastructures génératrices de données :**

Le Département s'engage à mettre en place des instrumentations sur ses ouvrages d'art stratégiques et à poursuivre ses efforts de mise en place de capteurs (véhicules de patrouilles équipés de capteurs de température de chaussée, caméras et capteurs sur domaine public).

Indicateurs :

- * Nombre d'ouvrages d'art instrumentés
- * Evolution du nombre de capteurs

Digitaliser les infrastructures et les métiers :

Le Département s'engage à favoriser la numérisation des dossiers de récolement ainsi que des documents de réception (bons de pesée...). Une dématérialisation des documents s'en suivra.

✓ **Utiliser les données véhicules :**

Le Département s'engage à utiliser les données véhiculaires pour renforcer sa connaissance des points noirs au niveau de la sécurité routière.

Les entreprises s'engagent à participer aux analyses et diagnostics faites par le Département de l'Essonne, à l'image du dispositif SVRAI permettant d'enregistrer les données routières tant sur des événements que sur des zones d'intérêt à étudier (zones urbaines, entrées d'agglomération, voies structurantes, zones d'accidents ou préoccupantes).

➤ **Concevoir et gérer les infrastructures à l'écoute des citoyens**

✓ **Favoriser les aménagements en faveur des mobilités douces :**

Le Département s'engage :

- A mettre en place des comités d'usagers (associations cyclistes, 2 roues motorisées ...)
- A étudier l'opportunité d'aménagements cyclables dans le cadre de ses nouveaux chantiers

La profession s'engage :

- A proposer des matériaux à empreinte carbone abaissée.

Indicateurs :

* Linéaire des nouvelles infrastructures cyclables, nombre d'ouvrages spécifiques réalisés

✓ **Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs :**

Le maître d'ouvrage doit étudier systématiquement la possibilité de réaliser les chantiers en route fermée. Les routes barrées favorisent la sécurité sur les chantiers ce qui se traduit par une meilleure sécurité du personnel, des usagers mais également des riverains.

Le Département s'engage à déterminer les points noirs de sécurité routière à partir des données véhicules.

Les professionnels s'engagent, dans la mesure du possible, à utiliser l'éco conduite. A date, il est retenu le principe de 10 % du personnel formé par an à la conduite apaisée.

Indicateur :

* Nombre de chantiers en routes barrées

* Liste des actions de prévention et de sensibilisation multi partenariales

✓ **Améliorer l'acceptabilité des chantiers et des infrastructures :**

Un certain nombre d'actions devront être portées par le Département et les professionnels des Travaux publics :

- Ouvrir à variantes les chantiers de requalification quand ils s'y prêtent pour optimiser les modes d'exploitation et réduire la gêne aux usagers ;
- Expérimenter l'utilisation de matériaux/produits innovants dans les zones accidentogènes ;
- Pérenniser l'usage des enrobés phoniques sur les sections éligibles ;
- Réaliser des chantiers de nuit pour diminuer la gêne aux usagers et aux riverains ;

- Maintenir propre les abords et accès aux chantiers ;
- Lutter contre les dépôts sauvages le long des routes ;
- Hors route barrée, assurer le maintien de l'accessibilité de l'ensemble des usages et modes, en sécurité, pendant les différentes phases des chantiers ;
- Mettre en place des comités de circulation pour les grandes opérations routières ainsi qu'une communication pour l'ensemble de ces travaux.

Indicateurs :

- * Liste des comités de circulation
- * Tableau annuel des travaux
- * Outil de communication des travaux (Type Inforoute)

➤ **Faire des routes des vecteurs de l'attractivité du territoire**

- ✓ **Contribuer à homogénéiser la qualité des routes essonniennes :**

Le Département s'engage :

- A partager avec le bloc local les bonnes pratiques en matière d'aménagement de sécurité routière ;
- A organiser des rencontres techniques entre les entreprises et les équipes techniques des collectivités.
- Renforcer et Améliorer la visibilité des actions avec Ensemble 91

La profession s'engage :

- A participer aux actions du Département de l'Essonne ;
- A partager les connaissances de l'activité avec le maître d'ouvrage en particulier sur les matériaux innovants (Forum ensemble 91, FREC, réunions thématiques)

Indicateur :

- * Nombre d'actions

- ✓ **Contribuer à l'essor économique du territoire :**

Le Département s'engage à mieux cibler les chantiers de nuit et à mieux formaliser les délestages des chantiers.

- ✓ **Faire des routes départementales une vitrine du territoire :**

Le Département s'engage à développer :

- Des actions de partenariats pour lutter contre les dépôts sauvages et résorber la publicité sauvage le long des axes départementaux

4 – LE SUIVI ET L’EVALUATION DU PACTE

Le présent pacte est établi pour une période, qui court jusqu’au 31 décembre 2033, adossée à la temporalité du Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD). Néanmoins, il pourra faire l’objet d’ajustements à la demande des signataires voire une extension des signataires. Les modifications feront l’objet d’un avenant.

Un comité paritaire de suivi sera mis en place. Il sera composé de représentants de chaque signataire et se réunira une fois par an.

Ses missions seront les suivantes :

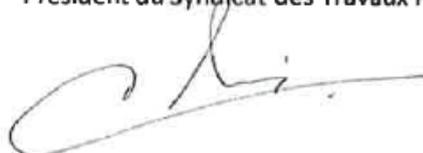
- Le suivi de l’application du pacte d’engagement
- La mise en place d’une veille technique et prospective
- Un bilan sur le retour d’expériences
- L’évolution ou la révision du pacte si besoin, certaines clauses de revoyure seront à redéfinir en fonction des objectifs
- La liaison avec le comité de suivi du pacte national pour l’envoi des indicateurs d’engagement

Fait en 4 exemplaires,
A Evry, le 05 FEV 2024



François DUROVRAY
Président du Conseil Départemental de l’Essonne

Olivier DELMER
Président du Syndicat des Travaux Publics 91



José RAMOS
Président de la FRTP Ile-de-France



Rémi KUCHLY
Président du Syndicat Routes de France Ile-de-France

